

INSTRUCTIONS POUR LES DEMANDES DE PRESTATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Afin de pouvoir assurer un traitement rapide des demandes, nous vous prions de remplir les demandes électroniquement, si possible. Vous pouvez télécharger et remplir la version électronique sur notre site internet www.consimo.ch/fr/pb/formulaires/. Si vous remplissez les demandes à la main, nous vous prions d'écrire en caractères d'imprimerie.

COORDONNÉES DU PARTICIPANT AU COURS (ADRESSE PRIVÉE)

Veillez remplir les champs de manière aussi complète que possible.

Le taux d'occupation est à indiquer en pourcents (%).

Si, lors de la fréquentation du cours, le travailleur touche des prestations d'une assurance sociale (p. ex. AI, AC, Suva), une copie du décompte de l'assurance doit être jointe à la demande.

Si le participant est en **apprentissage** pendant la durée du cours, les champs concernant les apprentis doivent être dûment complétés. Il faut également indiquer de quel type d'apprentissage il s'agit. À partir de la **deuxième** demande pour le même apprenti il suffit de remplir les points 1, 4 et 5 et joindre une copie de la facture/invitation à la demande.

INDICATIONS SUR LE COURS

Veillez indiquer le libellé exact du cours et l'organisateur. Des indications supplémentaires comme le sigle de l'organisateur facilitent et accélèrent le traitement de la demande. Une copie de la facture du cours doit être jointe à la demande.

Veillez indiquer la durée du cours. Utilisez un formulaire séparé pour chaque cours, module ou semestre. **Il est possible de faire valoir des prestations non perçues pendant un an après l'achèvement du module ou du semestre.**

Pour les formations de grutier et de machiniste dans le cadre de la K-BMF, veuillez indiquer séparément la durée de l'examen et la durée du cours en heures sur le formulaire de demande.

ATTESTATION DU PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU PARIFONDS BAU

Pour que la demande puisse être examinée, il faut attester la durée de versement des contributions de l'employé (date d'entrée jusqu'à la fin du mois de cours).

Pour les **formations continues**, le participant doit avoir versé des cotisations au Parifonds Bau pendant au moins 6 mois au cours des 12 mois précédant le début du cours.

Pour les **formations de cadres**, le participant doit avoir versé des cotisations au Parifonds Bau pendant au moins 9 mois au cours des 24 mois précédant le début du cours. Des contributions doivent avoir été payées pendant au moins 6 mois au cours des 12 mois précédant le début du cours. Une période d'interruption de 5 jours ouvrables au maximum est tolérée par mois de contribution pour un emploi à temps complet.

Pour les cours dans le domaine de la **sécurité au travail** (premiers secours, cours de grutier, OACP, parcours de sécurité, etc.) et les **cours de langue**, le versement de contributions doit être attesté uniquement pour le mois durant lequel le cours a lieu. Pour ces cours, un droit à des prestations existe également si le participant peut justifier d'un rapport de travail à partir du mois suivant.

Parifonds Bau

Pour les **apprentis**, le versement des cotisations ne doit pas être justifié parce que ceux-ci ont, dès le premier jour, droit à des prestations pour des cours dans le cadre de la formation professionnelle initiale.

Merci d'indiquer toutes les interruptions du versement des contributions qui se sont produites au cours des trois dernières années. Pour les formations continues et les formations de cadres, toutes les interruptions des trois dernières années doivent être attestées et motivées.

COORDONNÉES DE PAIEMENT

Pour les demandes qui sont faites par des participants sans emploi fixe (par exemple fréquentation d'une école de contremaître), il faut cocher la case «versement à l'employé».

Si le versement ne doit pas être effectué sur le compte standard habituel, veuillez indiquer le numéro IBAN du compte.

COORDONNÉES DE L'EMPLOYEUR

Veuillez indiquer le numéro de client Parifonds Bau de l'entreprise pour laquelle la masse salariale du participant est déclarée à la fin de l'année. Sans indication du numéro de client, la demande ne peut pas être traitée.

Veuillez indiquer le nom de la personne à contacter pour d'éventuelles questions.

Nota bene: ne pas oublier le lieu, la date, la signature et le timbre de l'entreprise!

Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

**Fonds paritaire du secteur principal
de la construction en Suisse**